



L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES RECRUTE

Six (06) Ingénieurs des Techniques Forestières et Ingénieurs des Eaux et Forêts

Nombre de poste à pouvoir : 06

Lieu d'affectation : Direction Générale et Directions de Zone

Durée du Poste : indéterminée

Niveau : Ingénieur des Eaux et Forêts ou Ingénieur des Techniques Forestières

1-Présentation sommaire

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves(OIPR) a été créé par décret n°2002-359 du 24 juillet 2002, conformément aux dispositions de la loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR).

Il a pour mission la gestion de la diversité biologique sur l'ensemble d'un réseau constitué de huit (8) parcs nationaux et six (6) réserves naturelles.

Pour une bonne coordination de la gestion de ce réseau, il a été mis en place cinq (05) Directions de Zone assurant le suivi des activités de 22 Unités rapprochées de Gestion appelées Secteurs en charge d'une ou une partie d'une aire protégée.

Dans le souci d'assurer une meilleure gestion administrative et technique des PNR, la Direction Générale de l'OIPR a pris la décision de renforcer son personnel, conformément à l'organigramme de l'Office.

C'est à cet effet que sont élaborés les présents termes de référence pour définir les modalités de recrutement d'Ingénieurs des Eaux et Forêts et Ingénieurs des Techniques Forestières.

2- Profil du Candidat

Le Candidat doit être fonctionnaire et répondre aux critères suivants :

- être âgé de 30 ans maximum ;
- être Ingénieur des Eaux et Forêts ou Ingénieur des Techniques Eaux et Forêts ;
- avoir une bonne connaissance de la gestion des ressources naturelles ;
- Disposer de solides connaissances en informatique.

Autres compétences recherchées

- disposer d'une bonne capacité rédactionnelle ;
- avoir une bonne capacité d'organisation et d'autonomie ;
- savoir travailler en équipe ;
- avoir une capacité d'écoute et de synthèse ;
- disposer d'une bonne capacité d'adaptation et d'anticipation.

5- Exigences du Poste

- être en bonne santé physique ;
- faire preuve d'intégrité, de probité (Ne pas avoir écopé de sanction disciplinaire) ;
- être libre de tous conflits d'intérêt et s'engager à protéger l'intégrité de la structure;
- être disponible ;
- être titulaire du permis de conduire.

6 - Conditions d'emploi

5. 1 - Désignation et durée de l'emploi

La personne recrutée est nommée, par décision du Directeur Général pour une durée indéterminée.

5. 2 – Lieu de résidence

En raison des disponibilités de poste et des nécessités de service, la personne recrutée pourrait avoir pour résidence Abidjan ou dans tout autre lieu à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

5.3 – Liaison hiérarchique

Les personnes recrutées est affectées à la Direction Générale ou dans les Directions de Zone sont placées sous la responsabilité du Responsable du Service concerné.

5.4 – Salaire

L'Ingénieur recruté percevra la rémunération et les avantages liés au poste conformément aux dispositions de l'OIPR.

7 - Pièces à fournir

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copie des diplômes et attestations de travail ;

- Arrêté ou Décision d'attente de nomination de la Fonction Publique ou Arrêté d'admission au concours de recrutement à la Fonction Publique ;
- Casier judiciaire ;
- Les attestations de stage.

Les candidats intéressés doivent déposer ou poster leur dossier de candidature sous pli fermé avec mention du poste sur l'enveloppe « Ingénieurs des Eaux et Forêts à l'OIPR » pour les IEF, et « Ingénieurs des Techniques Forestières à l'OIPR » pour les ITEF à l'adresse : **Direction Générale de l'OIPR** Sise à Cocody les Deux Plateaux, non loin de l'ENA, derrière l'école la Pépinière, à l'angle des rues J5 et J30. Tél 22-41-40-59, 06 BP 426 Abidjan 06.

Le Directeur General



Col. TONDOSSAMA Adama
Ingénieur Général des Eaux et Forêts